

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 35-407-1930 promulguant le décret du 29 AOUT 1930 fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneur et résidents supérieurs des colonies.

n° 35-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu l'arrêté du 1° octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 29 août 1930 fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 29 août 1930, susvisé, fixant les traitements des gouverneurs généraux, gouverneurs et résidents supérieurs des colonies. Art 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac